

LE PARC

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Coopérative à Capital et Personnel Variables
19, Avenue de l'Eguillette – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE- BP 60600 – 95004 PONTOISE CEDEX
300 203 700 RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUN 2024

CADRE RESERVE

Identifiant
Nombre d'actions nominatives
Nombre de voix

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

Vous devez choisir une seule des 3 formules

suivantes ① ou ② ou ③ et indiquer le numéro choisi en le faisant apparaître →

Si vous choisissez ②

Date limite de réception

11 JUN 2024

1 *Procurator sans indication de mandataire : vous faites confiance au Président de l'assemblée générale : dater et signer ce formulaire sans cocher de case.*

2 *Vote par correspondance : vous souhaitez vous exprimer sur les résolutions : cocher une case par ligne, dater et signer.*

Résolution	Oui	Non	Abstention <i>(votre vote ne sera pas considéré comme un vote exprimé)</i>	Je donne pouvoir
Première	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Deuxième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Troisième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Quatrième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Cinquième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Sixième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Septième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Huitième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Neuvième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
Dixième	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____
<i>Uniquement si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'assemblée</i>	<i>Je fais confiance au Président de l'assemblée générale</i> <input type="checkbox"/>	<i>Je vote contre</i> <input type="checkbox"/>	<i>Je m'abstiens (mon vote n'est pas pris en compte pour le calcul de la majorité)</i> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Je donne procuration à M. _____

3 *Procurator à une personne dénommée*
Vous souhaitez qu'un autre actionnaire, votre conjoint ou votre partenaire pacsé vote pour vous à l'assemblée : **mettre son nom, dater et signer sans cocher de case. Nom de mon représentant** _____

NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE	FAIT	SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE
NOM – PRENOM :	LE :	
QUALITE DU SIGNATAIRE :	A :	

Veuillez prendre connaissance des instructions figurant en annexe

Instructions sur l'utilisation du document

Le choix de l'actionnaire - RAPPEL : Vous devez choisir une seule des trois formules suivantes

1 Procuration sans indication de mandataire

Le président de l'assemblée votera en votre nom dans un sens favorable à l'adoption des résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration ou le directoire et dans un sens défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

- ☞ Il vous suffit de dater et signer le formulaire sans remplir **2** et **3**.
Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de pouvoir lui parvenir avant la réunion.

2 Vote par correspondance

Cocher la case choisie pour chaque résolution.

ATTENTION - Toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote ne sera pas considérée comme un vote exprimé.

Pour les amendements et résolutions nouvelles, si vous donnez procuration à une personne autre que le président de l'assemblée, celle-ci ne peut être qu'un autre actionnaire, votre conjoint ou votre partenaire pacsé.

- ☞ Il vous suffit, après avoir coché les cases, de dater et signer le formulaire sans remplir **3**.
Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société de façon à lui parvenir à la date limite de réception figurant sur le bulletin.

TOUT FORMULAIRE NON PARVENU A CETTE DATE NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION

3 Procuration à une personne dénommée

Un autre actionnaire, votre conjoint ou votre partenaire pacsé vous représentera à l'assemblée.

- ☞ Il vous suffit d'indiquer le nom, le prénom usuel, puis dater et signer le formulaire sans remplir **2**.
Le formulaire devra ensuite être remis à votre mandataire ou adressé à la société.

La signature de l'actionnaire : Ce formulaire doit comporter la signature de l'actionnaire.

Code de commerce -extraits- :

Article L. 225-106:

I.-Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

II.-Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

III.-Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat. »

Article L. 225-107:

I. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

alinéa 3 II. Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat »